

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 22 JUIN 2026****OBJET DE LA DELIBERATION : LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA
MODERNISATION DE L'ARTERE DE PONCINS ET STOCKAGES**

La Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **20** sur lesquels il y avait **17 membres présents** et **0** membres représentés par pouvoir accordé, soit **17 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BERGER Rémi	11-	Mme GENE BRIER Sylvie
2-	Mme BRO SSE Chantal, Présidente	12-	M. GEROSSIER Rémi
3-	Mme CHEMINAL Maryline	13-	M. LARDON Eric
4-	M. CORNU Christophe	14-	M. PALAIS Bertrand
5-	M. COUCHAUD Patrice	15-	M. PERRACHE Jean-Michel
6-	M. CROZIER Julien	16-	M. RASCLE Jean-François
7-	M. DETOUR Claude	17-	M. VERNET Gérard
8-	Mme FAYARD Stéphanie	18-	
9-	M. FRECHET Daniel	19-	
10-	M. FRECON Laurent	20-	

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - Mme BRUEL Nicole - M. POMPORT Pierre-Henri**Absents représentés :** /**Secrétaire élu pour la durée de la session :** M. RASCLE Jean-François

Madame la Présidente explique la nécessité d'engager une réflexion sur la modernisation de l'Artère de Poncins afin d'améliorer ses performances et de répondre aux besoins futurs. Elle considère l'intérêt de disposer d'une étude préalable permettant de définir précisément les travaux à réaliser, leur faisabilité technique et leur coût. Elle propose d'engager les démarches sur les possibilités de financement susceptibles d'être mobilisées auprès des différents partenaires financiers institutionnels pour obtenir les financements les plus importants pour la réalisation de ce projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20260622-C02-20260622-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

- d'approuver le lancement d'une étude relative à la modernisation de l'Artère de Poncins,
- d'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude,
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès des partenaires financiers concernés les subventions et concours financiers mobilisables, au taux le plus élevé possible,
- délègue Madame la Présidente pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 22 juin 2026

La Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire,
Jean-Françoise RASCLE

